

une commission fédérale du commerce et de l'industrie, qui vient d'être renvoyé du Sénat, je propose la deuxième lecture et l'adoption des amendements apportés par le Sénat.

Le très hon. MACKENZIE KING (chef de l'opposition) : Il saute aux yeux qu'à ce moment-ci il est impossible d'examiner ces amendements comme ils devraient l'être. Dans les circonstances, je ne ferai aucune objection à leur adoption.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus pour la 2^e fois et adoptés.)

L'hon. M. GUTHRIE: Si ma motion exige l'adjonction des mots "qu'un message soit envoyé au Sénat", j'y insérerai alors ces paroles officielles.

M. L'ORATEUR: Si les amendements sont adoptés, je crois que cela met fin à la chose.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le major A. R. Thompson, huissier de la verge noire, remet le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Projets de loi sanctionnés

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi concernant la "Canadian Marconi Company".

Loi concernant "The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company".

Loi pour faire droit à Dora Eleanor Mathieson Campbell.

Loi modifiant la Loi sur l'organisation du marché des produits naturels, 1934.

Loi modifiant la Loi des compagnies, 1934.

Loi concernant les fruits, les légumes et le miel.

Loi pour aider à la construction de maisons.

Loi sur l'application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, dans la province de la Colombie-Anglaise.

Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les pêcheurs.

Loi concernant la création d'un fonds du change.

Loi concernant la Convention commerciale entre le Canada et la Pologne, signée à Ottawa le 3 juillet 1935.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi concernant la radiodiffusion.

Loi prescrivant la limitation à huit heures par jour et à quarante-huit heures par semaine des heures de travail dans les établissements industriels conformément à la Convention sur l'application du principe de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures, adopté par la conférence générale de l'Organisation internationale du Travail de la

[L'hon. M. Guthrie.]

Société des Nations, selon la Partie relative au Travail du Traité de Versailles signé le 28 juin 1919.

Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934.

Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Loi pourvoyant à la constitution et aux attributions de la Commission canadienne des grains.

Loi établissant une commission fédérale du commerce et de l'industrie.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1936.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1936.

A ces bills, la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

Sur ce, l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public:

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence les bills suivants:

Lois allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1936.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat par ordre de Son Excellence dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la sixième session de la dix-septième législature du Canada, par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En mettant fin à la dernière session de sa dix-septième législature du Canada, je vous félicite de l'étendue et de l'importance de la législation que vous avez adoptée.

Mes ministres étaient depuis quelque temps convaincus de la nécessité d'apporter des réformes et des remaniements au système économique existant, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus équitable. Dans le monde entier, les gouvernements envisagent les problèmes financiers et économiques d'une façon nouvelle, et j'ai pleine confiance que le Conseil économique du Canada, que vous avez établi, constituera dorénavant un organisme important du service administratif pour la coordination des renseignements et des recherches scientifiques.